

Rénovation —
énergétique

Clap de fin pour les offres de travaux à 1 € dans le résidentiel : des travaux peu économes et propices aux arnaques ?

Hellio livre son analyse sur fond d'étude auprès de ses bénéficiaires



Le 1^{er} juillet 2021 signe la fin des aides financières bonifiées pour les ménages, appelées "Coups de pouce", pour l'isolation des combles et planchers bas, l'installation de chauffage au gaz et de radiateurs électriques en remplacement du fioul dans le secteur résidentiel. Finies donc les offres à 1 € pour certaines opérations à succès, les primes jusqu'ici accordées vont globalement baisser de moitié pour l'isolation et fortement diminuer pour le chauffage gaz et les radiateurs électriques.

D'autres aides financières perdurent toutefois, comme MaPrimeRenov', les primes issues des Certificats d'Économies d'Énergie¹ classiques, etc... Mais qui ne suffiront plus à couvrir un financement à 100 % !

¹ Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, appelés CEE, a été mis en place par l'État en 2006 pour financer la transition énergétique. Ce dispositif oblige les fournisseurs d'énergie à inciter les consommateurs à réaliser des économies d'énergie avec des objectifs à respecter pour des périodes données. Les ménages aux revenus modestes à très modestes peuvent bénéficier d'un soutien renforcé. Afin d'obtenir des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), les fournisseurs d'énergie peuvent distribuer des aides financières aux particuliers pour financer partiellement ou totalement leurs travaux d'économies d'énergie.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

Une étude réalisée par Hellio, acteur de la maîtrise de l'énergie, auprès de ses bénéficiaires un an après avoir réalisé des travaux d'isolation de combles ou changé de chauffage pour une chaudière gaz ou à granulés de bois, apporte quelques éclairages sur les possibles raisons de cette diminution des aides : ces types de travaux se révèlent peu économes lorsqu'ils sont réalisés de manière isolée, et de surcroît, sans souci de maîtrise des éco-gestes. L'économie réalisée est également minimisée face à l'augmentation régulière des tarifs de l'énergie. La suppression des offres à 1 € pour ces travaux a aussi été décidée par le gouvernement pour mettre fin aux arnaques, à défaut d'une politique de contrôle suffisante.



Marina Offel
Responsable des affaires
publiques et juridiques
pour Hellio



« Le sens de l'histoire veut que ces opérations doivent désormais se dérouler dans le cadre de bouquets de travaux et de rénovation globale, tout en étant sensibilisé à la maîtrise de sa consommation d'énergie. Des aides existeront encore, mais les ménages auront systématiquement un reste à charge pour leurs travaux de rénovation énergétique », commente Marina Offel, responsable des affaires publiques et juridiques Hellio.

Une étude menée sur plusieurs postes de travaux de Hellio

Dans le détail, cette étude a été menée auprès de 13 819 bénéficiaires Hellio ayant isolé leurs combles il y a plus d'un an, ainsi que 842 ménages ayant remplacé leur équipement par une chaudière gaz à haute performance énergétique et 390 foyers par une chaudière à granulés de bois.

Historiquement, Hellio a démarré son activité auprès du grand public avec l'isolation des combles, avant de lancer ses programmes de chauffage : d'abord les chaudières à granulés, puis le gaz, et enfin tout récemment la pompe à chaleur. En se positionnant sur plusieurs énergies de chauffage, Hellio souhaite proposer à chaque ménage le système le mieux adapté à la situation géographique, à la configuration du logement, mais aussi aux habitudes, et non pas imposer une solution unique sous prétexte de pouvoir mobiliser un maximum d'aides.

Le spécialiste des économies d'énergie déploie ainsi des offres intégrées, de la réalisation des travaux jusqu'à la prise en charge administrative et l'avance des aides, en s'appuyant sur des équipements de qualité : des chaudières à granulés HS France, des chaudières gaz Viessmann et des pompes à chaleur de marques Daikin, Saunier Duval et Viessmann.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com



Des petites économies...

Si la majorité des répondants interrogés par Hellio indiquent avoir réalisé des économies sur leurs factures d'énergie un an après leur geste de travaux, celles-ci sont loin d'être spectaculaires.

En effet, $\frac{3}{4}$ des répondants ayant réalisé des travaux d'isolation de combles indiquent avoir économisé moins de 100 € sur leur facture annuelle.

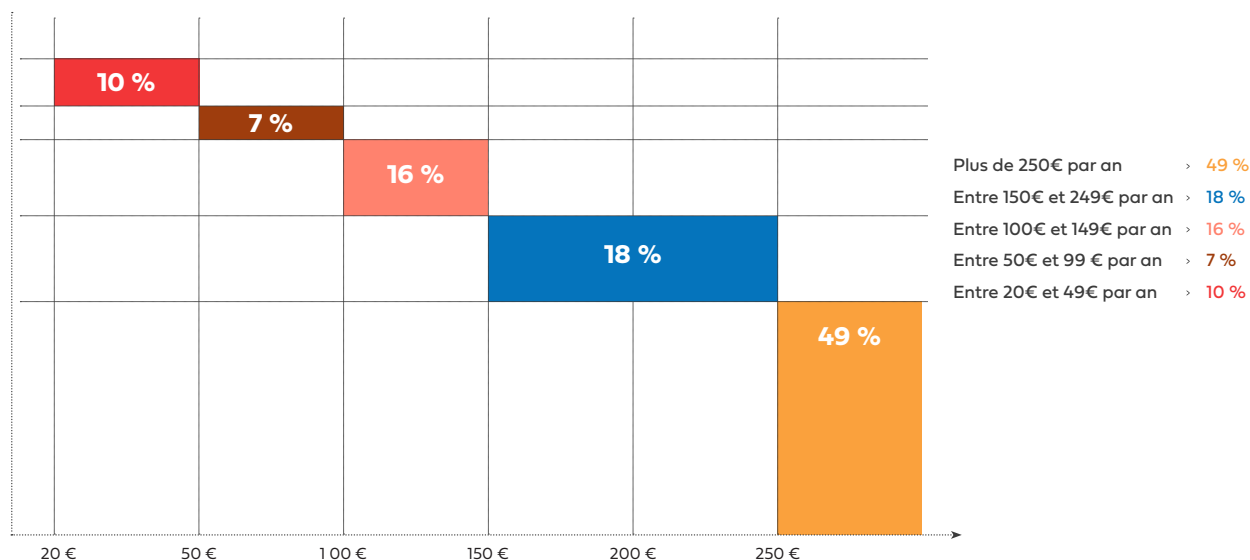
Même constat du côté des répondants pour la chaudière gaz qui déclarent à 59 % avoir réalisé des économies annuelles inférieures à 100 € ; ils sont seulement 17 % à avoir vu leur facture annuelle diminuer de plus de 150 €.

Les résultats sont un peu plus probants pour la chaudière à granulés, avec des économies légèrement supérieures : 67 % des répondants estiment avoir économisé plus de 150 € annuels, dont 49 % avec des économies supérieures à 250 €. La chaudière à granulés semble donc générer davantage d'économies. Mais cette différence ne s'explique pas forcément par la performance de l'équipement : « Les typologies de maisons ne sont pas les mêmes. Le granulé remplace souvent le fioul, dans des grandes maisons en zones plutôt rurales. Le gaz est davantage présent en zones urbaines, en appartements, où les gens sont raccordés au réseau de gaz. Le budget pour chauffer les maisons au fioul est souvent plus important du fait de la superficie des habitations supérieure à la moyenne, de l'ordre de 160 m² », précise Arthur Bernagaud, responsable des solutions Hellio pour le particulier.

Installation de chaudière à granulés : des économies sur les factures d'énergie ?

Pouvez-vous estimer l'économie par an ?

Aux personnes déclarant avoir réalisé des économies sur leurs factures (82 répondants)



FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

... corrélées à davantage de confort

Pour les 3 postes de travaux, les répondants sont unanimes et estiment tous bénéficier de davantage de confort. Le gain énergétique sur la facture dépend aussi des usages et de l'ordre dans lequel les travaux sont réalisés : « *La théorie est de 30 % pour les économies d'énergie quand on remplace une chaudière, mais parfois il arrive qu'il n'y ait pas d'économies car celles-ci sont aussi corrélées aux usages ou liées à un manque d'isolation. Chez Hellio, nous essayons de changer les comportements, de parler de sobriété énergétique avec nos clients* », analyse Artur Bernagaud.

L'effet rebond, soit l'augmentation de l'utilisation d'un équipement suite à une diminution de son coût de fonctionnement, est l'une des principales explications : après avoir isolé, l'utilisateur ne baisse pas son chauffage ou a tendance à utiliser davantage ses équipements pour une raison de confort.

Installation de chaudière gaz THPE : plus de confort ?

Fait-il plus chaud chez vous depuis l'installation de votre nouvelle chaudière ?

A tous, en %



Les répondants devaient évaluer la note de confort entre 1 et 5.

« *Notre partenariat avec Schneider Electric dans le pilotage de la consommation d'énergie prend tout son sens. L'enjeu est de vulgariser l'importance des écogestes et de la sobriété énergétique, pour arriver à une rénovation qui a de l'impact sur la facture* », ajoute Marina Offel.

Le choix d'une chaudière à granulés constitue un bon moyen de changer son comportement avec un geste environnemental, au-delà de recourir à une énergie renouvelable : « *Le chargement des granulés donne conscience de sa consommation, c'est différent pour le gaz car on ne le charge pas. Les utilisateurs d'une chaudière à granulés sont ainsi plus attentifs à leur consommation d'énergie* », explique Arthur Bernagaud.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

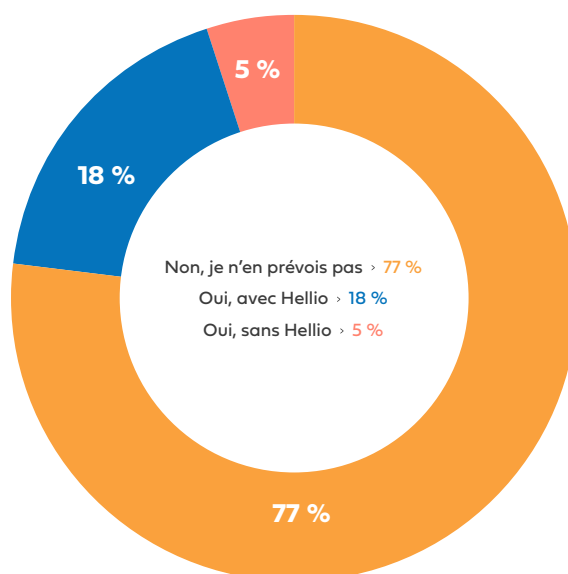
Privilégier les bouquets de travaux et la rénovation globale

Autre enseignement à relever, ces travaux isolés sont peu déclencheurs d'autres travaux. Plus de $\frac{3}{4}$ des répondants de l'étude sur l'isolation des combles n'envisagent pas de réaliser d'autres travaux de rénovation énergétique. Cette proportion est un peu moins importante chez les bénéficiaires d'une nouvelle chaudière gaz (58 %) et d'une nouvelle chaudière à granulés (54 %).

L'isolation des combles : déclencheur d'autres travaux ?

Projetez-vous de réaliser d'autres projets de rénovation énergétique ?

A tous, en %



Un constat qui va à l'encontre des efforts déployés actuellement par l'État pour encourager les particuliers à entreprendre des rénovations globales, incluant plusieurs postes de travaux, pour plus d'efficacité. Les chiffres de l'enquête TREMI réalisée par l'ADEME en 2017 confirment l'ampleur de la tâche à accomplir puisque 75 % des travaux de rénovation en maisons individuelles n'ont pas permis à ces logements de changer de classe DPE.

Mais ces types de travaux sont tout de même voués à perdurer puisqu'ils font partie des gestes préconisés dans le parcours d'une rénovation globale du fait du confort qu'ils apportent.

« Les gestes de travaux isolés comme l'isolation des combles n'ont plus lieu d'être en 2021. Aujourd'hui, avec la fin des offres à 1 €, les efforts sont faits pour défendre l'isolation dans le cadre de bouquets de travaux ou d'une rénovation globale, voire mieux avec un isolant local et/ou biosourcé, de plus en plus demandé par les ménages, soucieux de recourir à des matériaux plus écologiques », analyse Marina Offel.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

La stratégie de Hellio est de faire du cas par cas, en fonction de la réalité de chacun. Car le reste à charge d'une rénovation globale (entre 20 000 et 25 000 € une fois les aides déduites) peut constituer un frein pour les ménages.



Arthur Bernagaud,
directeur des opérations
Hellio pour la maison
individuelle



Hellio recherche ainsi la meilleure solution à mettre en œuvre pour arriver à un gain énergétique performant, tout en bénéficiant d'un maximum d'aides : « Cela devient systématique de faire le bout à bout, dans un ordre de travaux bien établi afin d'arriver à des économies réelles. Lorsque nos clients nous appellent pour changer leur chaudière, nous leur demandons systématiquement si le logement est isolé car cela aura une incidence sur le choix de l'équipement de chauffage. Nous les encourageons vivement à privilégier les bouquets de travaux avec au moins 2 gestes car ils sont plus efficaces et moins coûteux que de les faire séparément », détaille Arthur Bernagaud.

Diminuer les aides pour stopper les arnaques

Grâce au dispositif Coups de pouce lancés par l'État en 2019 dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (aides financées par les fournisseurs d'énergie tels que Total, Engie, Leclerc, etc.), il était possible jusqu'alors de faire isoler ses combles ou de changer son chauffage pour 1 € symbolique.

Problème : cette offre attractive a très vite suscité l'intérêt de sociétés peu scrupuleuses et a donné lieu à de nombreuses arnaques. Pour se prémunir contre ces abus, il est important de rappeler que l'une des clés est de faire appel à un artisan certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et de ne pas accepter une offre proposée lors d'un démarchage téléphonique, puisque celui-ci est interdit depuis le 1^{er} septembre 2020.

« Au départ, ces offres à 1 € étaient une bonne chose car elles étaient faites par des acteurs compétents et conscients que le reste à charge est le principal frein pour les ménages à engager des travaux ; elles ont permis de massifier les travaux de rénovation énergétique chez les particuliers en situation modeste. Mais, les contrôles de ces chantiers et les poursuites engagées contre ces entreprises ont été insuffisants, ne permettant pas de neutraliser des effets d'aubaine ! », déplore Marina Offel.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

Décision a donc été prise par le gouvernement de diminuer les aides financières :

- › Le Coup de pouce Isolation des combles et planchers sera maintenu jusqu'au 30 juin 2022, mais ses forfaits seront diminués de moitié dès le 1^{er} juillet 2021. Concrètement, les primes devraient ainsi passer d'une moyenne de 20 € par mètre carré actuellement, à une fourchette comprise entre 8 à 12 € (sur un coût compris entre 20 et 25 € par mètre carré de surface isolée).
- › Concernant le chauffage, le cumul entre les primes CEE et MaPrimeRénov' qui permettaient des offres à 1 € pour l'installation d'équipements de chauffage (gaz, pompes à chaleur, chaudière biomasse...) était déjà conditionné à un reste à charge obligatoire depuis janvier 2020 : de 10 % du coût des travaux pour les ménages très précaires à 60 % pour les revenus plus élevés. Un moyen aussi de responsabiliser les consommateurs qui seront sans doute plus vigilants dans le choix de leur entreprise. Car déboursier plusieurs milliers d'euros induit d'être davantage attentifs à la qualité des travaux. Le reste à charge pour une chaudière gaz sera donc plus important à partir du 1^{er} juillet 2021, en fonction des revenus du ménage : entre 1 600 et 2 000 € contre 500 à 600 € avant.

Les barèmes d'aides restent en revanche inchangés pour la chaudière à granulés de bois et la pompe à chaleur (air/eau ou eau/eau ou hybride) qui continuent de bénéficier du Coup de pouce Chauffage.

Téléchargez l'étude complète ici :

- ↓ [Isolation des combles](#)
- ↓ [Chaudière gaz](#)
- ↓ [Chaudière granulés de bois](#)

À propos de Hellio



Engagé depuis 2008, Hellio reste le pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer). Hellio, acteur de référence de la maîtrise de l'énergie, ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur-mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com